

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton d'Antrain
Commune de **ROMAZY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35**

L'an deux mil dix-sept le 25 septembre à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de ROMAZY, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de : M. Loïc BATAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Etaient présents :

AUBREE Anthony, BATAIS Gérard, BATAIS Loïc, COIRRE Eric, DELOURME Hyacinthe, GASTEBOIS Jean-Claude, PARENT Arnaud, ROUANET Jeanine, VAUTIER Mickaël

Absents excusés :

Absents : FERTIN Mickaël,

Secrétaire de séance : M. AUBREE Anthony

Date de convocation : 18/09/2017

Date d'affichage : 18/09/2017

Avant l'adoption du compte rendu de la séance du 22 août, Monsieur Le Maire tient à signaler qu'il émet une objection sur le premier point mentionné du dernier compte-rendu. Au vu de leur désaccord, Monsieur Eric COIRRE quitte la séance du conseil à 20h40.

Monsieur Le Maire ainsi que trois autres personnes émettent des réserves sur le premier paragraphe du dernier compte-rendu, quatre autres membres s'abstiennent.

Le compte rendu de la séance du 22 août 2017 est adopté par huit voix pour.

AMENAGEMENT DU BOURG

Délibération n°66 :

Monsieur Le Maire informe le conseil que la réunion initialement prévue ce jour à 14 heures avec M. GUIHARD, M. GUILLOTIN et M. LEMEE afin de faire le point sur les travaux restants à effectuer n'a pas pu avoir lieu, et a été reprogrammée au lundi 02 octobre 2017 à 14 heures.

Il invite tous les membres du conseil disponibles à y participer. A l'ordre du jour, la signalisation, les marquages au sol et la mise en sécurité de la maison LEBIGRE.

Monsieur Le Maire précise qu'il sera également abordé le sujet des factures non reçues à ce jour pour un montant d'environ 130 000 euros TTC, ce qui empêche le déblocage des subventions.

DEVIS MISE EN SECURITE : MAISON LEBIGRE

Délibération n°67 :

Monsieur Le Maire présente deux devis de la société CORLAY pour la mise en place de ganivelles aux abords de la maison LEBIGRE.

Le premier pour un montant HT de 1344.25 €

Le second pour un montant HT de 1711.90 €

Monsieur Jean-Claude GASTEBOIS interroge le conseil car il pense que ces travaux étaient prévus dans l'appel d'offre de l'entreprise CORLAY.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le devis d'un montant HT de 1344.25 euros sous réserve, qu'il ne soit pas prévu dans le devis initial.

Compte rendu de la séance de conseil du 25/09/2017

DOSSIER « AMENAGEMENT D'UN PORCHE EN CENTRE BOURG »

Délibération n°68 :

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil que des études sont nécessaires pour la poursuite du dossier.

1/ PRESENTATION DES OFFRES POUR LA MISSION SPS

Mission SPS de niveau II conception et réalisation

Estimation de la mission : 1 080,00 HT

n°	Ent. ayant remis une offre	Domiciliation	Total HT	Total TTC	≠ sur estimation	contenu de la mission
1	DEKRA	35770 VERN SUR SEICHE	1 320,00 €	1 584,00 €	22,22%	SPS niveau II, 5 Réunions, 8 visites
2	ALPES CONTROLES	74940 ANNECY	2 100,00 €	2 520,00 €	94,44%	SPS niveau II, 6 Réunions, 5 visites
3	QUALICONSULT	35 ST GREGOIRE	972,00 €	1 166,40 €	-10,00%	SPS niveau II, 11 Réunions, 9 visites
4	ECIE	35300 FOUGERES	945,00 €	1 134,00 €	-12,50%	SPS niveau III, 1 Réunion, 4 visites
5	entreprise 5	(Code postal - Ville)	- €	- €	-100,00%	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'entreprise la mieux-disante retenue pour la mission SPS est QUALICONSULT.

2/PRESENTATION DES OFFRES POUR LA MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE

missions : HAND + L+ LE + SEI + ATT HAND

Estimation de la mission : 1 529,00 € HT

n°	Ent. ayant remis une offre	Domiciliation	Total HT	Total TTC	≠ sur estimation	contenu de la mission
1	ALPES CONTROLES	74940 ANNECY	2 460,00 €	2 952,00 €	60,89%	sans objet
2	QUALICONSULT	35 ST GREGOIRE	1 305,00 €	1 566,00 €	-14,65%	25 heures
3	BTP consultant	35176 CHARTRES DE BRETAGNE	1 300,00 €	1 560,00 €	-100,00%	sans objet
4	entreprise 4	(Code postal - Ville)	- €	- €	-100,00%	
5	entreprise 5	(Code postal - Ville)	- €	- €	-100,00%	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'entreprise la mieux-disante retenue pour la mission Contrôle Technique est QUALICONSULT.

3/PRESENTATION DES OFFRES POUR LA MISSION ETUDE DE SOL

Etude géotechnique de conception Avant Projet G2

Estimation de la mission : 1 500,00 € HT

n°	Ent. ayant remis une offre	Domiciliation	Total HT	Total TTC	≠ sur estimation	contenu de la mission
1	APC INGENIERIE	44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	1 450,00 €	1 740,00 €	-3,33%	2 sondages + 4 essais pressiométriques
2	GINGER	35520 LA MEZIERE	2 380,00 €	2 856,00 €	58,67%	2 sondages + 4 à 5 essais pressiométriques
3	ECR environnement	35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	1 460,00 €	1 752,00 €	-2,67%	2 sondages + 4 essais pressiométriques
4	entreprise 4	(Code postal - Ville)	- €	- €	-100,00%	
5	entreprise 5	(Code postal - Ville)	- €	- €	-100,00%	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'entreprise APC INGENIERIE est retenue pour la mission Etude de Sol.

Courriers de l' APAC et de M.LE COZANNET

Délibération n°69 :

Monsieur Le Maire fait lecture des lettres reçues de l'APAC (Association pour la Promotion du Patrimoine de l'Antrains et du Bazougeais) et de M. LE COZANNET. Elles concernent la toiture du porche qui abritera les toilettes publiques.

Dans le projet, cette toiture est prévue en mono pente et recouverte de zinc pré-patiné Quartz. Dans ces courriers, il est demandé à la municipalité de revoir le projet afin de remplacer la couverture envisagée par de l'ardoise.

Monsieur Le Maire propose de se renseigner sur la faisabilité d'une toiture mono pente en ardoises ainsi qu'une estimation chiffrée de cette variante.

Un courrier sera adressé aux demandeurs pour leur signifier qu'une nouvelle demande est en cours.

MODIFICATION DU CALENDRIER DES REUNIONS DE CONSEIL

Délibération n°70 :

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil qu'afin de pouvoir valider les devis obtenus lors de l'appel d'offres pour le dépôt du dossier de demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du FST, il serait nécessaire de modifier le calendrier des réunions du conseil.

En effet, la commission permanente du Conseil Général ayant lieu le 10 décembre 2017, il est impératif de déposer le dossier complet de demande de subventions pour le 10 novembre 2017.

Il est donc proposé d'annuler les réunions des 23 octobre, 20 novembre et 18 décembre et de les remplacer par :

- Lundi 6 novembre 2017 à 20h30
- Lundi 4 décembre 2017 à 20h30

Ces dates sont approuvées à l'unanimité.

Il sera également fait, auprès du Conseil Général, une demande d'autorisation de commencement de travaux

Délibération de la Commune de ROMAZY

« Avis sur le projet de du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Coglais »

Délibération n°71 :

EXPOSE DES MOTIFS

VU la délibération communautaire n°2012.226.020 en date du 26 septembre 2012 prescrivant le PLUi du Coglais ;

VU les délibérations communautaires n°2012.257.020, n°2014.078.90, n°2015.398.020, n°2017.76.020.2.1 et n°2017.289.020.2.1 ;

VU la délibération communautaire n°2016 en date du 26 février 2016 portant sur le débat du PADD ;

VU la délibération communautaire n°2017.XXX.020.2.1 faisant le bilan de la concertation et arrêtant le PLUi ;

VU l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme qui donne trois mois aux Personnes Publiques Associées pour donner leur avis sur le projet de PLUi;

VU la composition du projet de PLUi :

- Un rapport de présentation qui comporte une évaluation environnementale ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
- Un règlement littéral qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles
- Un règlement graphique (format A0 et atlas communal en A3)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable au projet de PLUi du Coglais ; 7 voix pour et 1 abstention.

Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols au SCOT de Fougères

Délibération n°72 :

Le syndicat mixte vote chaque année une tarification à l'acte qui tient compte de la prise en charge partielle par les communautés de communes ou communauté d'agglomération. Pour 2017, la contribution communautaire est de 1.30€ par habitant et la tarification pour les communes est la suivante au réel des ETP consacrés à l'instruction des demandes d'urbanisme.

	ETP réel (base PC simple à 65€)	Tarif 2017
PC simple	1	65.00€
PC complexe : ERP, ABF	1,2	78.00€
DP	0,7	45,50€
PA	1,5	97,50€
PD	0,4	26.00€
CUb	0,8	52.00€
AT	0,35	22,75€
Transfert et prorogation : PC, PA	0.35	22.75€
Retrait ; PC, PA, DP, PD	0.15	00.00€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols par le Syndicat Mixte du SCOT du pays de Fougères, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Entreprise ESI devis Extincteur

Délibération n°73 :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que l'atelier communal est dépourvu d'extincteur.

Il a donc demandé à la société ESI qui s'occupe déjà du contrôle des extincteurs des bâtiments communaux d'établir un devis

Monsieur Le Maire présente aux conseillers la proposition de la société ESI pour un extincteur à poudre ABC 6 kilos d'un montant de 114.42 € HT.

Après délibération, le conseil à l'unanimité valide la proposition et charge Monsieur Le Maire de signer le devis et de tout mettre en place pour son exécution.

SDE 35 Présentation du rapport annuel d'activité

Délibération n°74 :

Monsieur Le Maire rappelle que le rapport annuel du SDE 35 avait été transmis en amont par mail aux membres du conseil.

Monsieur Mickaël VAUTIER informe le conseil qu'il ne l'a pas reçu et qu'il est donc nécessaire de vérifier l'exactitude de son adresse mail.

Monsieur Arnaud PARENT soumet l'idée de l'installation d'une borne électrique sur la commune, soit au niveau d'une aire de covoiturage soit au niveau de la Mairie.

Après examen commun, le rapport annuel d'activité du SDE 35 est validé à l'unanimité.

PAYS DE FOUGERES – CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)

Délibération n°75 :

Monsieur Le Maire explique qu'il a rencontré Monsieur Nicolas NEREMBOURG du Pays De Fougères dans le cadre du CEP Conseil en Energie Partagé dont l'un des principaux rôles est d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Monsieur Le Maire présente la convention et expose que ce service repose sur la mise à disposition de conseillers énergies, pour les communes adhérentes à l'association, qui a pour tâches :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal
- La réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique
- L'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de rénovation
- L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal.

Pour rappel, le coût de l'adhésion annuel à ce service est pris en charge à 50% par la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne soit un reste à charge pour la commune d'environ 180 euros par an pour une durée de convention de 3 ans.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil valident la proposition et autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la validation de la convention.

AUTORISATION SIGNATURE VENTE PARCELLE C587

Délibération n°76 :

Monsieur Le Maire expose aux conseillers que suite à la délibération de 2011 autorisant la vente de la parcelle C587 à Monsieur & madame CAUVIN, il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire donnant pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout acte notarié en l'étude de Maître BOSSENEC-LE ROUX notaire à SENS DE BRETAGNE pour régulariser la vente au profit de Monsieur & Madame CAUVIN d'une parcelle cadastrée section C n°587 située au lieudit « La bidois ». Après délibération, et à l'unanimité, pouvoir est donné à Monsieur Le Maire de signer tous les documents nécessaires à la vente.

AUTORISATION SIGNATURE VENTE PARCELLE A 423

Délibération n°77 :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que concernant la vente de la parcelle A423

Il est nécessaire qu'il ait pouvoir de signature

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent pouvoir à Monsieur Le Maire de signer la vente au profit de Monsieur et Madame Jean-François NOURRY de la parcelle A423.

Questions Diverses :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil d'un courrier reçu de Monsieur et Madame HAUTECOEUR concernant la distribution du « *petit Romazien* », qu'il leur avait déposé dans leur boîte aux lettres et non expédié à leur adresse de Rennes.

Pour rappel : Il a été décidé en commission que le « *petit Romazien* » serait distribué dans les boîtes aux lettres et non expédiés pour les résidents secondaires à leurs résidences principales.

Suite à la Commission « Communication et développement Numérique » Monsieur Jean-Claude GASTEBOIS rend compte des dernières informations obtenues en ce qui concerne la fibre.

La commune de ROMAZY est prioritaire pour la mise en place de la fibre.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que le prochain Congrès des Maires se tiendra à Paris du 20 au 23 novembre prochain. Monsieur Le Maire précise qu'il ne pourra s'y rendre et invite les conseillers qui le peuvent à le représenter.

La séance est levée à 22H15.

AUBREE Anthony	BATTAIS Gérard	BATTAIS Loïc	COIRRE Eric
DELOURME Hyacinthe	GASTEBOIS J. Claude	PARENT Arnaud	ROUANET Jeanine
VAUTIER Mickaël	FERTIN Mickaël		
	Absent		